



DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES (SECTEURS BÉCANCOUR ET SAINTE-GERTRUDE)

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le Comité de démolition chargé d'étudier les demandes de permis de démolition tiendra une séance le **lundi 16 juin 2025 à 16 h**, à la salle du Conseil, située à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, afin de statuer, conformément au règlement numéro 1776 intitulé : « Règlement régissant la démolition d'immeubles », sur les demandes de démolition suivantes :

SECTEUR BÉCANCOUR

La demande d'autorisation concernant les bâtiments érigés sur le lot 6 285 538 du cadastre du Québec, situés au 380, avenue Montesson, pour la démolition complète du bâtiment principal et de la remise.

SECTEUR SAINTE-GERTRUDE

La demande d'autorisation concernant le bâtiment érigé sur le lot 3 294 550 du cadastre du Québec, situé en bordure du boulevard du Parc-Industriel, pour la démolition complète de la grange.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur les immeubles concernés, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée, à l'adresse suivante :

Direction du greffe et des affaires juridiques
Ville de Bécancour
1295, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour (Québec) G9H 1A1

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Comité lors de la séance relativement à ces demandes.

Ville de Bécancour, le 4 juin 2025.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville